

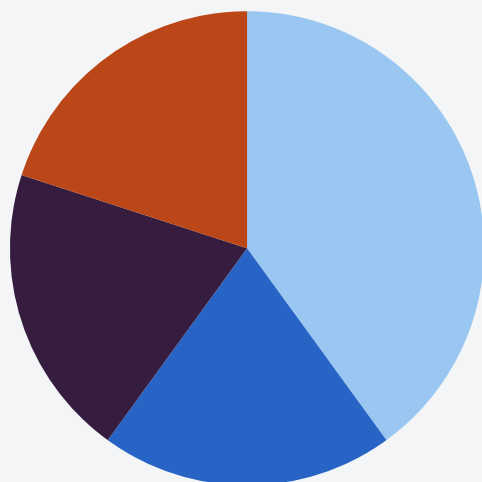
Rapport d'engagement du T1 2026

Table des matières

■ Répartition des engagements du T1 2026	02
■ Nos engagements	03
■ Société de services financiers européenne	03
■ Société nord-américaine de transport et de logistique	04
■ Fonds de placement immobilier canadien	05

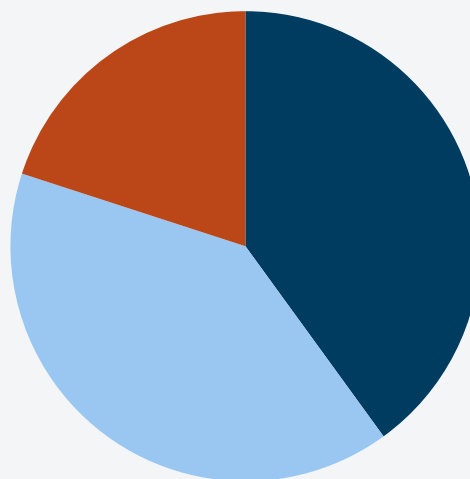
Répartition des engagements du T1 2026

Engagements par secteur



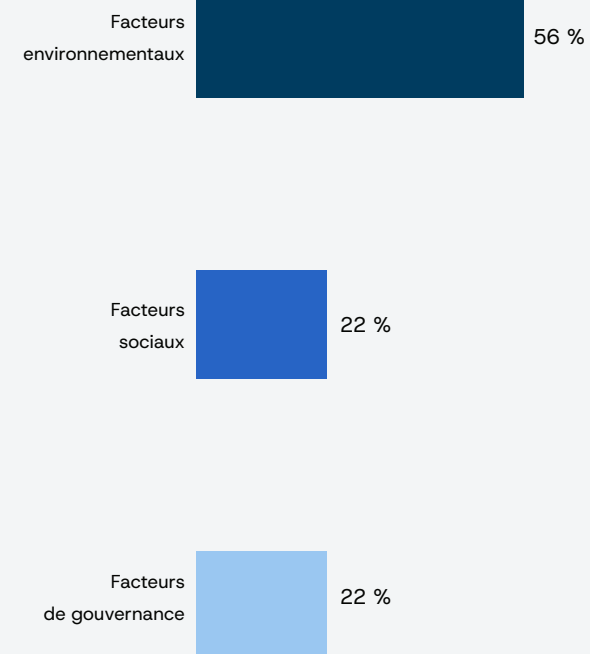
Immobilier	40 %
Services financiers	20 %
Produits industriels	20 %
Soins de santé	20 %

Engagements par zone géographique



Canada	40 %
É.-U.	40 %
Europe	20 %

Sujets de discussion ESG



Nos engagements

Société de services financiers européenne

Secteur : Services financiers

Zone géographique : Europe

Sujet de discussion : Facteurs environnementaux

Motif de l'engagement

- Les récents retraits de la Net Zero Banking Alliance (« NZBA ») ont donné lieu à une discussion avec cette institution financière européenne visant à mieux comprendre comment l'évolution des pressions réglementaires et politiques influence son positionnement en matière de facteurs ESG. Compte tenu du rôle de la société à titre d'émetteur d'obligations labellisées, nous avons également cherché à revoir son approche en matière de financement durable et de gestion des risques climatiques.

Faits marquants et résultats

- Malgré le recul généralisé dans le secteur, la direction a clairement indiqué que son engagement envers les facteurs ESG demeure inchangé. La durabilité reste intégrée aux activités principales, en particulier à travers les origines du financement agricole et les activités d'assurance, directement exposées aux risques climatiques. Dans ce contexte, les facteurs ESG sont considérés moins comme une initiative autonome et davantage comme un outil fondamental de gestion des risques.
- L'activité sur le marché des obligations labellisées demeure vigoureuse. L'émetteur continue d'accéder au marché dans différentes devises, adoptant une approche flexible plutôt qu'en visant un volume défini d'émission. La demande pour les produits labellisés demeure forte, la direction notant que les avantages en matière de prix persistent, en particulier pour les obligations vertes par rapport aux autres formats.
- La récente pénalité réglementaire liée aux évaluations des risques climatiques a été décrite comme étant de nature procédurale plutôt que substantielle. Les exigences ont finalement été remplies, le problème découlant du calendrier plutôt que de lacunes en matière de capacités. La direction a réitéré son alignement sur les attentes réglementaires et son investissement continu dans les processus de gestion des risques climatiques.
- Dans l'ensemble, la discussion a renforcé la confiance dans la constance et le leadership de l'émetteur en matière de facteurs ESG. Aucune modification n'a été apportée au positionnement de notre portefeuille.

Nos engagements

Société nord-américaine de transport et de logistique

Secteur : Produits industriels

Zone géographique : É.-U.

Sujet de discussion : Facteurs environnementaux et de gouvernance

Motif de l'engagement

- À l'approche d'une restructuration par scission des activités de fret, les discussions ont porté essentiellement sur la façon dont la séparation affectera la stratégie en matière de facteurs ESG, les profils d'émissions et les structures de gouvernance. Ces discussions sont particulièrement pertinentes étant donné que la société figure parmi les principaux placements et constitue un contributeur majeur à l'intensité carbone de nos stratégies thématiques ESG.

Faits marquants et résultats

- La scission devrait créer deux récits ESG distincts : l'un pour le transport de chargement partiel et l'autre pour les colis et le transport accéléré. Bien que les objectifs à l'échelle de l'entreprise demeurent pour l'instant inchangés, l'entité de fret (chargement partiel) élaborera sa propre stratégie et fera ses propres divulgations au fil du temps. La production d'un rapport ESG distinct est prévue. Celui-ci comprendra des divulgations volontaires initiales pour les activités de fret prévues en 2027. Des structures de gouvernance sont déjà en place, la surveillance de la durabilité étant intégrée au niveau du conseil d'administration.
- Du point de vue des émissions, la séparation devrait se traduire par un profil carbone considérablement plus faible pour l'entreprise de fret, car les activités aériennes représentent actuellement la majorité des émissions à l'échelle de l'entreprise. La structure autonome devrait permettre une approche plus ciblée de l'efficacité opérationnelle, y compris la rationalisation des installations, l'optimisation du réseau et l'investissement dans les technologies de carburants de remplacement.
- Les objectifs à plus long terme restent en cours d'examen et seront réévalués en fonction de l'empreinte carbone et de la situation économique propres à l'entité de fret. À court terme, l'accent est mis sur l'amélioration de l'efficacité et l'harmonisation des investissements technologiques avec les résultats environnementaux et financiers.
- La discussion a apporté une orientation utile, bien que des divulgations plus détaillées soient attendues au fil du temps. Aucune modification n'a été apportée au positionnement de notre portefeuille.

Nos engagements

Fonds de placement immobilier canadien

Secteur : Immobilier

Zone géographique : Canada

Sujet de discussion : Facteurs environnementaux

Motif de l'engagement

- L'intensité élevée des émissions de ce FPI canadien par rapport à ses pairs a suscité une discussion visant à mieux comprendre les facteurs sous-jacents, ainsi que l'approche de décarbonisation de la société et l'utilisation par elle du financement durable.

Faits marquants et résultats

- Il faut souligner que l'intensité des émissions déclarées est fortement influencée par la nature du portefeuille d'actifs. Les grands biens-fonds de détail couverts nécessitent une consommation d'énergie plus élevée, ce qui peut fausser les comparaisons lorsque l'on utilise des mesures basées sur les revenus. Lorsqu'il est évalué sur une base plus appropriée, comme les émissions par pied carré, le rendement de la société semble plus proche de celui de ses pairs.
- Les progrès vers les objectifs de réduction des émissions restent conformes aux attentes, une réduction d'environ 10 % des émissions ayant déjà été réalisée à ce jour par rapport à l'objectif de réduction de 25 % d'ici 2035. L'approche est très opérationnelle : les études au niveau des biens-fonds sont presque terminées et devraient orienter les initiatives spécifiques à chaque actif. Le déploiement de capitaux est étroitement lié aux rendements économiques, en particulier lorsque les améliorations de l'efficacité peuvent réduire les coûts assumés par les locataires.
- Les facteurs ESG sont de plus en plus intégrés à la stratégie commerciale, notamment via l'harmonisation avec les structures de rémunération et une adhésion organisationnelle plus large. Dans le marché de la dette, la société continue d'émettre des obligations vertes, principalement pour élargir sa base d'investisseurs plutôt que pour obtenir des avantages en matière de prix, notant une forte demande malgré des preuves limitées d'une « prime verte ».
- Dans l'ensemble, la discussion a fourni un contexte utile concernant les mesures d'émissions et a renforcé la confiance à l'égard de l'approche pragmatique et axée sur les opérations de la société. Aucune modification n'a été apportée au positionnement de notre portefeuille.

Renseignements importants

RP Investment Advisors LP (« RPIA ») fournit les renseignements figurant dans les présentes à titre informatif seulement. Ils ne tiennent pas lieu de conseils financiers, juridiques, comptables ou fiscaux, de conseils de placement ou autres, et personne ne devrait utiliser ce contenu ou s'y fier à cet égard sans obtenir les conseils professionnels appropriés. Ils proviennent de sources jugées fiables, bien que leur exactitude ou leur exhaustivité ne soit pas une garantie; RPIA n'assume aucune responsabilité ou obligation de quelque nature que ce soit en les fournissant. Des modifications peuvent être apportées aux renseignements fournis et RPIA n'est aucunement tenue de communiquer les révisions ou les mises à jour des renseignements présentés. Sauf indication contraire, tous les renseignements proviennent de RPIA. Les « énoncés prospectifs » reposent sur des hypothèses formulées par RPIA à l'égard de ses opinions et stratégies de placement dans certaines conditions de marché et sont assujettis à un certain nombre de facteurs atténuants. La conjoncture économique et les conditions du marché sont susceptibles de changer, ce qui peut avoir une incidence importante sur les événements futurs réels et, par conséquent, sur les points de vue de RPIA, sur le succès des stratégies prévues par RPIA ainsi que sur sa ligne de conduite réelle. Les renseignements présentés ne constituent pas le fondement d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de vente de titres. Les produits et services de RPIA ne sont offerts que dans les territoires où ils peuvent être légalement offerts et aux investisseurs qui y sont admissibles en vertu des règlements applicables. Les stratégies et les fonds gérés de RPIA comportent un risque de perte financière. Les rendements ne sont pas garantis et les rendements passés pourraient ne pas se reproduire.

RPIA est un signataire des Principes pour l'investissement responsable de l'ONU et, dans le cadre de notre engagement, nous tenons compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans nos activités d'entreprise, y compris notre processus de placement. Les facteurs ESG sont des considérations importantes dans notre processus de gestion des placements, mais ils s'ajoutent à nos principales fonctions de recherche et d'analyse financières et de crédit. Les facteurs ESG qui peuvent être pris en compte dans le cadre de notre processus de placement comprennent les questions relatives au changement climatique, à l'utilisation de l'énergie, à l'efficacité énergétique, aux émissions, aux déchets, à la pollution, aux droits de la personne, aux répercussions sur les communautés locales, aux pratiques de travail, aux conditions de travail des employés, à la santé et à la sécurité de nos employés et de ceux de nos sociétés affiliées, aux relations avec les employés et à la diversité des employés, à la rémunération des dirigeants, aux pots-de-vin et à la corruption, à l'indépendance du conseil d'administration, à la composition et à la diversité du conseil d'administration, à l'alignement des intérêts des actionnaires sur ceux des dirigeants, aux droits des actionnaires et aux politiques des sociétés en matière de facteurs ESG.

L'intégration des facteurs ESG, y compris les composantes liées à l'engagement des émetteurs, est une approche de placement à l'échelle de la société, mais la pondération et l'importance de cette approche dans notre processus de gestion des placements peuvent varier d'un fonds d'investissement que nous gérons à l'autre. Il y a toujours lieu de se reporter aux documents de placement pertinents pour obtenir des renseignements importants sur les objectifs et les stratégies de placement d'un fonds donné ainsi que sur les risques qui y sont associés. La prise en compte et la mise en œuvre des facteurs ESG sont également soumises aux politiques internes de placement et de gestion des risques de RPIA et peuvent être révisées en fonction des exigences de convenance des placements, du positionnement actuel du portefeuille et des facteurs économiques et de marché externes.

La pondération des facteurs ESG dans le processus de placement des fonds communs de placement gérés par RPIA, y compris le Fonds de revenu stratégique plus RP, le Fonds d'obligations à escompte objectif 2028 RP, le Fonds d'occasions de crédit alternatif RP et le Fonds alternatif d'obligations mondiales RP, est limitée et plus faible que celle de l'analyse financière et de crédit principale utilisée dans la gestion de ces fonds. Veuillez vous reporter au prospectus simplifié du fonds pour obtenir des renseignements importants sur les objectifs, les stratégies et les risques de placement de chaque fonds. Les placements dans les fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment et leur rendement passé pourrait ne pas se reproduire. Consultez toujours votre courtier en valeurs mobilières inscrit avant d'investir dans des fonds communs de placement.

